



Site Internet : <http://www.unionmusicale-stpryve.fr/>
Mail : association@unionmusicale-stpryve.fr
Téléphone : 02 38 56 39 10

Contrat de location d'instrument

Année 2009 – 2010

Entre les soussignés :

M. et Mme. :
Adresse :
Pour leur enfant :

et l'École de Musique de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin représentée par son directeur Maurice Mala.

L'École de Musique de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin accepte de louer l'instrument suivant :

Instrument :
Marque :
Type :
Numéro :

pour la somme de **45 €** pour chacun des 3 premiers trimestres et **15 €** pour le 4^e.
Les chèques seront encaissés les 10 octobre, 10 janvier, 10 avril et 10 juillet.

Fin de location le :

Le bénéficiaire de cette location s'engage à prendre soin de l'instrument désigné.

L'instrument remis en location à l'élève aura été **révisé** (avec bon de révision garantissant le bon état). L'entretien sera alors à la charge du locataire durant la période d'utilisation et l'instrument sera rendu **révisé**, avec un nouveau bon de révision attestant de son passage chez un réparateur : l'Atelier des Vents – 66, Rue du Faubourg Saint Vincent – 45000 Orléans ou Le Da Capo – 49, Rue du Colombier 45000 – Orléans.

Fait à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, le

Le bénéficiaire du prêt
(précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Le directeur de l'École de Musique